CONFÉRENCES CONSTRUCTION ET RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ

Loi de simplification de la vie économique : décrypter, appliquer et anticiper

Chaque texte de simplification suscite la même question dans les directions juridiques et techniques : qu'est-ce qui change vraiment pour les opérations en cours ? Entre les mesures d'effet immédiat celles renvoyées à un texte d'application et celles qui ne concernent pas le secteur la lecture directe du texte laisse peu de certitudes. Cette masterclass de deux heures propose une lecture ordonnée des mesures intéressant la construction et l'immobilier. Chaque apport est replacé dans la pratique : montage de l'opération autorisations marchés de travaux et contentieux. Les points encore ouverts sont signalés comme tels afin d'éviter les anticipations hasardeuses.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,29 jour — 2 h	**À distance**	**À partir de 430 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Juristes et directeurs juridiques de la construction ainsi qu'avocats maîtres d'ouvrage promoteurs et responsables de programmes.

PRÉREQUIS
Pratique confirmée du droit de la construction ou de l'immobilier.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer les mesures de simplification qui concernent le secteur de la construction
- Distinguer les dispositions applicables immédiatement de celles renvoyées à un texte d'application
- Mesurer les effets du texte sur les montages contractuels en cours
- Adapter les clauses et les procédures internes aux nouvelles règles
- Identifier les points d'incertitude appelant une veille rapprochée

03 Programme détaillé

M1 Périmètre et logique du texte

- Ce que la simplification vise
- Architecture générale du texte et méthode de lecture
- Mesures intéressant directement la construction et l'immobilier
- Dispositions d'application immédiate et dispositions différées
- Points renvoyés à des textes ultérieurs
- À retenir : La date d'entrée en vigueur conditionne l'intérêt pratique d'une mesure autant que son contenu.

M2 Effets sur les opérations et les contrats

- Du texte au dossier
- Conséquences sur le montage et le financement des opérations
- Incidences sur les procédures administratives et les autorisations
- Rédaction des marchés de travaux et clauses à revoir
- Sort des opérations engagées avant l'entrée en vigueur
- Cas pratique : Revue d'une opération en cours pour repérer les clauses et les étapes à ajuster.

M3 Sécuriser sa pratique

- Anticiper plutôt que subir
- Points de vigilance contentieux
- Adaptation des modèles et des procédures internes
- Information des équipes et des partenaires de l'opération
- Organisation d'une veille sur les textes d'application
- Mise en situation : Préparation d'une note interne annonçant les changements aux équipes opérationnelles.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
À distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 430 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr